

Les actes de prévention et de dépistage : garantir la sécurité et la qualité des soins

Public : tout professionnel de santé, cadres de santé...

Prérequis : Aucun

Durée conseillée : 1 jour

Dates : sessions organisées à la demande, sous deux mois

Présentiel

4 à 10 participants

Validation des acquis :
Remise d'une attestation de formation.

Tarifs :
Intra : sur devis
Inter : 550 euros HT

Financement :

OPCO/CPF/DPC/FIF-PL :
Via partenaire Qualiopi dédié
(contact pour mise à jour 2026)

Compétences visées :

- ✓ Expliquer la réglementation relative aux actes de prévention et de dépistage
- ✓ Appliquer les procédures adaptées en cas de danger ou de violence
- ✓ Adapter les interventions selon le statut juridique des patients
- ✓ Déterminer les responsabilités en cas de dommage
- ✓ Examiner les conditions d'indemnisation d'un dommage

Programme indicatif :

- ◆ L'identification des actes de prévention et de dépistage
- ◆ L'encadrement légal des actes de prévention et de dépistage
- ◆ Les personnes en danger
- ◆ La responsabilité et la prise en charge des dommages liés aux actes de prévention et de dépistage

Méthodes pédagogiques :

- Apports de connaissances et mise à disposition de supports de formation.
- Etude de cas et analyse de jurisprudence
- Elaboration de stratégies de mise en conformité des pratiques
- Jeux de rôle

Modalités d'évaluation :

- Questionnaire de positionnement en amont
- Evaluation des acquis (quiz, cas pratiques)
- Auto-évaluation : atteinte des objectifs et compétences visées, projection dans la pratique
- Recueil de satisfaction des participants

